

L'ENVERS D-E L'ENS

La gazette des élèves, département droit-économie-management



L'entretien de la semaine avec...

Bijan Valilou

PhD Candidate in ecological macroeconomics

Bonjour Monsieur Valilou, merci d'avoir accepté de nous répondre. Pourriez-vous commencer par nous expliquer votre parcours professionnel ?

Oui, bien sûr ! Tout d'abord, j'ai préparé l'agrégation d'économie-gestion à l'ENS. J'ai particulièrement aimé les cours d'économie, ce qui m'a poussé à m'intéresser à la recherche dans ce secteur. Je m'interrogeais à l'époque sur la possibilité de me tourner vers cette matière malgré des études majoritairement juridiques et j'ai été soutenu dans ce projet par mon professeur d'économie lui-même. J'ai alors pris une année de césure pour me remettre à niveau afin de pouvoir suivre un cursus intégralement économique. Durant cette même année, j'ai effectué un stage à l'Ambassade de France à Copenhague afin de garder un pied dans l'administration tout en travaillant dans un service économique. Après ce stage j'ai pris un poste de professeur en STMG où j'enseignais le management et les ressources humaines, ce qui m'a permis de mobiliser des connaissances acquises lors de l'agrégation. J'ai en parallèle passé un diplôme universitaire à distance en mathématiques et en statistiques appliquées afin d'acquérir des connaissances approfondies en économétrie et en programmation. Par la suite, j'ai été accepté en M1 d'économie de l'environnement à l'université Paris-Saclay, formation qui m'intéressait particulièrement car la question environnementale me tenait à cœur. En M2, le parcours était centré sur la modélisation prospective et permettait de modéliser l'économie dans le futur en y intégrant la dimension environnementale.

Votre parcours est donc marqué par l'interdisciplinarité, cela vous a-t-il aidé pour la préparation de votre thèse ?

En réalité, je n'utilise pas beaucoup le droit dans ce que je fais, mais j'aimerais le réintégrer à mes recherches dans le futur. J'encourage d'ailleurs toute personne ayant un parcours interdisciplinaire à se lancer dans la recherche car les niches interdisciplinaires permettent vraiment de la faire avancer. La préparation de l'agrégation et même la classe préparatoire D1 m'ont permis de développer une grande ouverture d'esprit ainsi qu'un avis critique sur les différents sujets que j'étudie. Cela se ressent d'ailleurs dans ma thèse, car j'y cultive cette approche critique bien que je n'y aborde pas particulièrement de questions juridiques.

Pourriez-vous nous expliquer en quoi consiste la recherche selon vous ?

Concrètement, la volonté de faire de la recherche m'est venue de la question environnementale qui me préoccupait, je souhaitais donc trouver un emploi en rapport avec cela. Nous avons tous des horizons et des idéaux différents vis-à-vis de la recherche, mais pour moi c'est un moyen de comprendre les interactions entre économie et environnement.

Pourrions-nous revenir sur votre thèse « La soutenabilité en question de la croissance en macroéconomie ouverte. Une analyse en soutenabilité forte » et notamment sur les différentes options professionnelles qui s'offrent à vous après une thèse en économie ?

Ma thèse est principalement axée sur les pays du sud, j'aborde la question du développement à l'aube du XXI^e siècle en y intégrant les questions environnementales. Je travaille plus particulièrement sur les contraintes macroéconomiques que subissent les pays du sud du fait de leur position dans les hiérarchies monétaires et productives. À partir de cette thèse, je pourrai ensuite choisir de me diriger vers un parcours académique pour explorer d'autres questions qui me tiennent à cœur, telles que l'étude des différents types de croissances. Je pourrai également intégrer des institutions nationales comme l'Agence Française du Développement qui contient un département de recherche avec lequel je travaille déjà actuellement.

Pour finir, avez-vous pour projet de travailler à l'étranger ?

Quand j'ai commencé mes études, je ne me voyais pas travailler dans un autre pays et à vrai dire, je ne me posais même pas la question. Cependant, le secteur de la recherche est très international, on rencontre des gens venant de partout. Je pense que lorsqu'on travaille en macroéconomie, c'est une nécessité de bouger. C'est ce qui m'a fait revenir sur ma position initiale et m'a finalement donné envie de travailler à l'international.

Par Ariane Jouslin et Emma Picard

Ça se passe à l'ENS

Les *Cordées de la réussite* reprennent du service ! En effet, comme l'année passée, les élèves de l'ENS Rennes, en particulier ceux du département DEM, s'impliquent activement dans le dispositif des *Cordées de la réussite*. Cette année, en collaboration avec les élèves de l'ENSAI, les élèves de l'ENS seront présents dans les lycées Bréquigny et Descartes de Rennes pour de l'aide aux devoirs les lundi et mardi soir.

Le droit des contrats à l'aune des enjeux environnementaux : zoom sur la pratique du « *greenwashing* »

En septembre 2023, la Cour de cassation a inauguré son cycle de conférences intitulé « Engagement, contrat et risque environnemental ». L'objectif de ces travaux est d'étudier les implications des mutations environnementales sur les contrats et les engagements. Au cœur des thématiques abordées : le « *greenwashing* »[1].

Le *greenwashing* (ou « **écoblanchiment** » en français) peut être défini comme « toute pratique consistant à faire croire qu'un produit, une politique ou une activité est plus écoresponsable ou moins nocif pour l'environnement qu'il ne l'est en réalité »[2]. Le danger du *greenwashing* est qu'il maintient l'illusion d'un engagement environnemental au détriment de réalisations concrètes.

Or, le développement du recours à ces pratiques va de pair avec la consécration de la **responsabilité sociétale des entreprises** (RSE). La loi PACTE du 22 mai 2019[3] réaffirme, par exemple, l'importance du rôle social et environnemental de l'entreprise, avec le risque d'inciter les entreprises à se donner une image trompeuse pour séduire les consommateurs sensibles à une démarche RSE. Il est donc nécessaire de prévoir des outils juridiques adaptés face à ces pratiques.

Pour faire face au *greenwashing*, le **terrain pénal** peut être mobilisé. En effet, ces pratiques peuvent être qualifiées de pratiques commerciales trompeuses au sens de l'article L. 121-1 du Code de la consommation. Pour autant, l'application du droit pénal ne permet pas de contraindre l'entreprise à respecter l'engagement promis en matière environnementale, mais simplement de faire cesser la pratique commerciale trompeuse.

S'agissant du **terrain civil**, plusieurs outils du droit des contrats méritent notre attention.

En premier lieu, l'engagement environnemental peut être contractualisé grâce à une **clause RSE**. Si l'entreprise n'exécute pas son obligation, le créancier peut alors recourir aux sanctions liées à l'inexécution du contrat (article 1217 et suivants du Code civil). Or, la réforme du droit des obligations renforce l'efficacité de ces remèdes à l'inexécution contractuelle : on observe une diversification des sanctions selon les finalités poursuivies par le créancier, une déjudiciarisation et un essor de l'unilatéralisme dans leur application.

Par ailleurs, le juge pourrait assimiler un engagement environnemental à une obligation entrant dans le champ contractuel en le requalifiant de publicité. En effet, la Cour de cassation considère, selon une jurisprudence constante, que les documents publicitaires ont une **valeur contractuelle** lorsqu'ils sont suffisamment précis et détaillés et qu'ils ont une **influence sur le consentement du cocontractant** (voir Com. 14 novembre 2019, n°18-16.807 pour un exemple).

De plus, le juge pourrait procéder à un « **forçage du contrat** »[4] sur le fondement de l'article 1194 du Code civil, en consacrant des obligations qui n'ont pas été expressément acceptées par les parties dans le contenu du contrat. Cet article a été utilisé ponctuellement par les juges pour consacrer de nouvelles obligations, de sorte que les plaideurs pourraient soutenir une **obligation de produire** sans porter atteinte à l'environnement.

Enfin, les normes de RSE et les engagements environnementaux des entreprises pourraient être qualifiés de **droit souple**. Or, celui-ci acquiert une valeur de plus en plus contraignante : les contrats peuvent désormais être annulés pour illicéité de leur contenu en raison d'une violation d'une règle de droit souple (voir Civ. 1ère, 6 février 2019, n°17-20.463 pour un exemple).

[1] Voir le colloque de la Cour de cassation, *Des allégations et engagements environnementaux au « green washing » : comment distinguer les engagements réels des pratiques commerciales déloyales et sanctionner les comportements insincères ?*, en particulier l'intervention de Pauline Abadie

[2] Définition donnée par le dictionnaire anglais Merriam-Webster

[3] <https://www.vie-publique.fr/loi/269300-loi-22-mai-2019-pacte-croissance-et-transformation-des-entreprises>

[4] Selon l'expression de Josserand

Par Louis Larmet

Un futur sujet ?

Droit civil

Civ. 1ère, 13 septembre 2023,
n°22-18.867

Cet arrêt de la Cour de cassation concerne la **perte de chance des gains professionnels**. Au visa de l'article L. 1142-1, II, du Code de la santé publique et du principe d'une réparation intégrale sans perte ni profit pour la victime, la Haute juridiction affirme que les simples déclarations de la victime sur son intention de retrouver un emploi, sont insuffisantes pour caractériser l'existence du préjudice de perte de chance de gains professionnels actuels.

Ce dernier représente les gains que la victime aurait normalement perçus sans l'accident (chance d'obtenir un emploi ou une promotion professionnelle, Civ.2e, 24 mai 2012, 11-14.576). En l'espèce, la victime n'apportait pas d'éléments concrets permettant de retenir qu'elle était en recherche d'emploi ou s'apprêtait à en rechercher un. L'une des difficultés attachées à cette notion est l'**interprétation extensive des juridictions de fond** qui permettrait finalement de prémunir la victime contre « tous » les aléas qui existent.

Par Alice Didry

Droit commercial

Com., 20 septembre 2023,
n° 21-14.252

Si la dissolution d'une société entraîne la perte de sa personnalité juridique pour la société, la règle diffère en cas de **liquidation** de cette dernière. En effet, la **personnalité morale subsiste jusqu'à la clôture de la procédure de liquidation**, règle que la Cour de cassation vient rappeler dans cet arrêt.

Il était question en l'espèce d'une société qui s'était vu déboutée après avoir interjeté appel d'une décision touchant au paiement de sommes au titre de son droit au bail, postérieurement à sa dissolution et à sa radiation du RCS. Les magistrats de la Cour cassent ainsi l'arrêt de la cour d'appel au visa de l'article L. 237-2 du code de commerce, les droits et obligations nés du contrat de bail, droits et obligations « à caractère social », n'ayant pas été intégralement liquidés.

A travers cette décision, la chambre commerciale insiste sur l'impératif patent de **sécurité juridique** dans le cadre d'une procédure de liquidation, bien souvent à l'égard des créanciers de la société mais aussi, comme on peut le voir ici, des droits de la société elle-même.

Par Mehdi Smaili

Droit public

CE, référé, 13 juillet 2023, Société
PYRAGIC INDUSTRIE et autres,
n°475817

Dans cette décision, le juge des référés du Conseil d'État devait se prononcer sur la légalité d'un décret national interdisant temporairement, de manière générale et absolue, la vente, le port, le transport et l'utilisation d'articles pyrotechniques. Conformément à l'arrêt **CE, Ass., 26 octobre 2011, Association pour la promotion de l'image**, les juges ont fait usage du triple test de proportionnalité, en vérifiant les critères d'adaptabilité, de nécessité et de proportionnalité du décret. Ils ont considéré qu'une partie de cette interdiction était justifiée au regard de l'utilisation, durant les émeutes récentes, de certains de ces produits, reconnus comme « *pouvant être détournés contre les forces de l'ordre* » par une loi du 17 juillet 2021. En revanche, pour les moins dangereux d'entre eux, les juges relèvent une « *absence de risque avéré pour la sécurité publique* », justifiant ainsi la suspension de leur interdiction.

Par Maëva Dezon

164 milliards d'euros

Il s'agit du **montant du déficit commercial français en 2022**, indicateur représentant la différence entre les exportations et les importations totales de biens d'un pays sur une période donnée, souvent une année. La balance commerciale, dont l'excédent constitue un objectif des politiques conjoncturelles présent dans le **carré magique de N.Kaldor**, dénote la capacité (ou non) d'un pays à exporter ses biens auprès du reste du monde et sa dépendance à l'égard des biens de ces derniers. Ce déficit, le plus élevé jamais enregistré en France, illustre une dépendance du pays à l'égard des biens étrangers, comme l'a mis clairement en exergue la crise du Covid-19 où l'approvisionnement en matière de masques s'est fait auprès d'autres pays. D'un point de vue structurel, la France n'a jamais connu d'excédent commercial depuis 2002.

Par *Flamine Manchon*

L'œil de l'économiste

Quelle modernité pour la Courbe de Phillips ?

La **Courbe de Phillips** est un concept fondamental d'économie qui décrit une relation entre deux grandeurs macroéconomiques : le **taux d'inflation** et le **taux de chômage**. Les prémices de cette relation inverse entre inflation et chômage sont le résultat des travaux de A. W Phillips (qui évoquait une relation inverse entre taux d'inflation et augmentation des salaires nominaux). Par la suite, ce sont Samuelson et Solow qui ont formalisé la relation telle qu'elle est connue aujourd'hui à savoir une **relation inverse entre inflation et chômage**.

La Courbe de Phillips a fait l'objet de nombreuses critiques et interprétations à partir des années 70, notamment par les monétaristes (modèle avec anticipations adaptatives de Friedman) et par les nouveaux classiques (modèle à anticipations rationnelles de Sargent et Lucas). Cependant, le cœur de notre réflexion sera aujourd'hui tourné vers les interprétations récentes, souvent méconnues, de cette courbe ainsi que sa réalité empirique actuelle. C'est pourquoi nous ne traiterons pas en profondeur des interprétations classiques, et souvent plus connues, de cette relation.

Dans un contexte de très faible inflation, voire de déflation, comme l'ont connus la plupart des pays occidentaux après la crise de 2008, la question de l'effectivité de la courbe de Phillips s'est posée. Ainsi, il est intéressant de se tourner vers les travaux d'**Akerlof, Dickens et Perry** (*The macroeconomics of low inflation, 1996*). Ces économistes se placent dans un cadre néokeynésien avec une hypothèse de **rigidité nominale des salaires** qui permet de critiquer, à long terme, les effets d'une cible d'inflation nulle de la banque centrale. En effet, en présence de rigidités à la baisse du salaire nominal, toute tentative de la banque centrale de cibler un taux d'inflation nul par une politique restrictive provoquera un choc sur les coûts avec une hausse du salaire réel. Si l'inflation converge vers 0, les entreprises vont chercher à réduire le salaire nominal pour maintenir le salaire réel constant. Cependant, face aux rigidités du salaire nominal, les entreprises sont forcées de réaliser un ajustement par le volume d'emploi, ce qui provoque une hausse du chômage.

Les chiffres de la semaine

- **+ 4,9 %** : hausse des prix à la consommation (inflation) en Septembre 2023, par rapport à Septembre 2022. Insee, 29 septembre 2023
- **83** : confiance des ménages sur la situation économique en septembre 2023 (100 étant la moyenne de longue période de cet indicateur), en baisse par rapport à août. Insee, 27 septembre 2023
- **55,3 %** : ratio de dépenses publiques / PIB envisagé pour 2024 par le projet de loi de finance pour 2024, en baisse par rapport à 2023. budget.gouv.fr, 27 septembre 2023
- **10 000 €** : plafond du livret d'épargne populaire depuis le 1er octobre 2023 (augmentation de 2 300 €). Son taux de rémunération est maintenu à 6 % depuis le 1er août 2023. economie.gouv.fr, 29 septembre 2023
- **+ 3,5 %** : augmentation des APL en métropole à compter du 1er octobre 2023 (+ 2 % en Corse et + 2,5 % en Outre-mer). economie.gouv.fr, 29 septembre 2023
- **+ 5,2 %** : prévision par le gouvernement de l'augmentation des pensions de retraite au 1er janvier 2024. projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024, présenté le 27 septembre 2023

En 2016, l'économiste **Olivier Blanchard** a également questionné l'actualité de la courbe (*The US Phillips Curve : Back to the 60's*). Il décrit un phénomène « **d'aplatissement** » de la Courbe de Phillips en axant sa réflexion sur le rôle des anticipations des agents. Le faible niveau d'inflation du début des années 2010 aurait incité les agents à négocier et modifier moins fréquemment leur niveau de salaire. Il estime qu'une baisse de 1 % du taux de chômage entraîne une hausse de 2 % de l'inflation. L'aplatissement de la courbe s'explique donc par la stabilisation des anticipations d'inflation des agents à un niveau faible du fait de la crédibilité de l'action des banques centrales et du caractère auto-réalisateur de la faible inflation.

Enfin, cet aplatissement de la courbe est aussi analysé par les économistes de la Banque de France **Siena et Zago** (*Polarisation des emplois et aplatissement de la courbe de Phillips, 2021*), mais qui trouvent eux une source différente. En effet, l'aplatissement s'expliquerait également par les modifications structurelles de l'emploi. Ils décrivent un phénomène de **polarisation de l'emploi** avec un déclin des emplois routiniers notamment du fait de l'automatisation. Ils estiment que les pays dont la part des emplois routiniers est élevée affichent une relation plus forte entre inflation et chômage. En revanche, lorsque la part des emplois routiniers dans l'emploi global est faible, la Courbe de Phillips est plus plate. Selon eux, le changement de la structure de l'emploi pendant la grande récession post-2008 expliquerait 25 % de l'aplatissement dans les pays de la zone euro.

Par *Nathan You-Hurtault*

Le service public français : origines et manifestations d'une crise

Le « Rapport sur l'état des services publics » diffusé le 14 septembre 2023 par le collectif d'agents publics « Nos services publics » fait état d'un paradoxe : comment les services publics peuvent-ils être aussi dégradés alors que la dépense publique ne cesse d'augmenter ?

Le rapport pointe l'écart grandissant entre les besoins sociaux, qui se sont transformés au fil des années, et l'offre actuelle de service public, incapable d'y répondre efficacement du fait d'une dépense publique qui s'accroît trop lentement. Le vieillissement de la population, la désindustrialisation, l'augmentation du niveau moyen des diplômés, un besoin croissant de sécurité et bien sûr l'urgence écologique sont autant de phénomènes créant de nouvelles attentes de la part de la population. L'insuffisance et l'inadaptation de l'offre publique ont pour conséquence majeure le développement inédit de services privés, souvent largement subventionnés, et qui contribuent à un accroissement des inégalités.

Ce dernier point permet d'expliquer une perte de sens certaine du service public. Celui-ci a pour fondement originel d'assurer une égalité d'accès aux services à tous les citoyens sur le territoire et il est à cet égard une pierre angulaire du projet républicain français. Dans cette optique, la légitimité et les compétences de l'État sont conditionnées par le service public. Cette théorie, portée notamment par l'école du service public de Léon Duguit au début du 20ème siècle, trouvera sa justification avec le développement de l'Etat providence à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les services publics de l'éducation, de la santé ou encore de la justice sont ainsi devenus la l'incarnation quotidienne et concrète de l'Etat.

La crise du service public français a des ressorts et des manifestations divers et variés. Entre 1980 et 2013, le nombre d'écoles primaires publiques et le nombre de bureaux de postes ont diminué de 13 et 36 % respectivement, constat particulièrement marqué dans la « diagonale du vide » actant ainsi la disparition progressive de services publics considérés comme essentiels. Par ailleurs, de nombreux français souffrent d'un éloignement géographique avec les services publics. Le géographe Emmanuel Vigneron constate ainsi que 6 millions de français (dont 75% d'habitants de milieux ruraux) vivent à plus de 30 minutes d'un service public d'urgence, pointant ainsi l'existence de déserts médicaux et d'inégalités géographiques d'accès aux soins d'urgence. Mais cette crise aux ressorts complexes possède également un impact sur les agents du service public, qui témoignent d'une perte de sens au travail. 80 % d'entre eux déclarent ressentir régulièrement un sentiment d'absurdité dans leur travail. Au-delà d'un déficit structurel de moyens matériels et d'une faible reconnaissance sociale, les agents sondés justifient ce sentiment d'absurdité par l'impression de servir des intérêts particuliers plutôt que l'intérêt général. Nous pouvons citer le témoignage d'un agent : « nous devons répondre aux injonctions de la direction plutôt que d'orienter nos actions vers les besoins de nos publics ». Cette crise structurelle du service public a des conséquences multiples. Elle constitue d'abord une explication (parmi d'autres) à la mobilisation des Gilets jaunes. Yann Algan montre ainsi que les communes ayant perdu leur dernière supérettes sont plus susceptibles d'avoir connu un événement Gilets jaunes (« effet supérette »). En outre, cette crise peut être à l'origine d'une montée de l'abstention du fait du sentiment d'abandon que peut ressentir une certaine partie de la population.

- Pour trouver des analyses synthétiques, des chiffres et des définitions économiques : @pourleco sur Instagram
- Justice en direct, un podcast qui diffuse des audiences pour découvrir le fonctionnement d'un procès devant les tribunaux correctionnels

Quiz

- 1) Qu'est-ce qu'une clause pénale en droit des contrats ?
- 2) Quel est l'objectif de stabilité des prix de la BCE ?
- 3) Le 24 septembre dernier, les élections sénatoriales françaises se sont déroulées. Par quel mode de scrutin sont élus les sénateurs français ? Et pour un mandat de quelle durée ?
- 4) De quand date la notion de citoyen européen ?

- 1) Insérée dans un contrat, la clause pénale prévoit le paiement d'une somme indemnitaire en cas de violation d'une obligation spécifique par l'une des parties co-contractantes (article 1226 du Code civil).
- 2) La principale mission de la BCE est de maintenir la stabilité des prix. L'objectif d'inflation de la BCE est un taux annuel moyen « au-dessous, mais à un niveau proche, de 2 %, sur le moyen terme ».
- 3) Les sénateurs français sont élus au suffrage universel indirect. Le collège électoral est composé de représentants des collectivités territoriales : conseillers départementaux, conseillers régionaux élus dans le département, délégués des conseils municipaux (cette dernière catégorie représentant 95 % du collège électoral)...
- Le mandat d'un sénateur est de six ans. Le Sénat est renouvelé par moitié tous les 3 ans.
- 4) La notion de citoyen européen est une innovation du traité de Maastricht (1992). Elle vient se superposer à la citoyenneté de tous les Etats membres : « est citoyen européen, tout citoyen d'un Etat membre » (article 9 Traité sur l'Union européenne).

ANGLAIS - The United States avoids the shutdown... for now

Last Saturday, 3 hours before what would have been a government shutdown, the American Congress voted for an **emergency measure** to finance the state budget.

The American Constitution, aiming to protect the separation of powers, reserves for Congress the responsibility of controlling the federal government funds (article 1 US Constitution). Basically, a "shutdown" means the cessation of non-essential state operations. It occurs when the legislation required is not **enacted** by Congress **in the allotted time**. Most of the time, it happens due to disagreements between Republicans/Democrats, when the majority is uncertain.

Even if its full effects often cannot be observed, the consequences of a shutdown are terrible. The main issue is the management of the state workforce. A lot of federal employees are **furloughed**. It can lead to the closing of public spaces. The employees assuring the most vital state activities (military, doctors, air traffic controllers) still work, but can end up unpaid. Moreover, a long shutdown could have macroeconomic effects, resulting in a deceleration of **GDP** growth. On top of that, the White House published a press release a few days ago, stating that a shutdown would threaten vital nutrition assistance for nearly 7 million vulnerable mothers and young children.

The main disagreement about the Ukraine Aid brought the United States to the brink of the shutdown. Republicans were firmly opposed to it. The situation also created a crisis inside their party : Kevin McCarthy, the "**speaker**" of the House of Representatives, was removed from office by his peers. Ultimately, the emergency measure that had been voted for did not include Ukraine Aid.

The shutdown threat is not out of sight. The emergency measure is temporary and expires in November. The Congress will have to make a decision about Ukraine to enact the federal budget.

Par Théo Boilevin

ESPAGNOL - "Pensamos que nos vamos a hundir" : el lloro de los isleños panameños

En Panamá, la isleta de Cartí Sugdupu se está vaciando de su población. De hecho, la comunidad indígena que la solía ocupar se está despidiendo por razón de la subida del agua, que amenaza con sumergir todas las infraestructuras de la isla.

Se prevé un aumento de este tipo de situación en los próximos años, y, según los investigadores climáticos, en 2050, parece inevitable que todo el archipiélago esté bajo el agua.

Par Alexandra Kovalenko

Liens pour approfondir :

Reportaje AFP España sobre este tema: *Indígenas se despiden de su isla en el Caribe antes de que se la trague el mar* | AFP - YouTube

Vocabulaire :

- **El hacinamiento** : entassement
- **Isleños** : habitants d'une île
- **Mudarse** : se déplacer
- **Hundir** : couler, plonger
- **Saneamiento** : assainissement
- **Archipiélago** : archipel

Directeurs de rédaction : Louis Larmet & Nathan You-Hurtault

Pôle entretien : Emma Picard & Ariane Jouslin

Pôle droit : Alice Didry

Pôle économie : Alexis Rybak & Anna Guellaen

Pôle culture générale : Louise Plat

Pôle langues : Lola Bourreau & Charlotte Steinmetz

Pôle relecture : Lou Vervepe, Capucine

Lepoittevin, Ilona Gérard-Trémeil, Maya Dorion & Julie Lebrun

Pôle visuel : Kyria Manzano

Pôle communication : Adèle Nadal

Fondateurs : Baptiste Bernier & Yann-Gael Prigent

Vocabulaire :

- **to furlough** : mettre en congé
- **the speaker** : le Président de la Chambre des Représentants
- **to enact** : promulguer
- **in the allotted time** : dans le temps imparti
- **an emergency measure** : une mesure d'urgence
- **the GDP (Gross Domestic Product)** : le PIB

ALLEMAND - Die kleinen Bundestagswahl in Bayern und Hessen

Am Sonntag fanden in Bayern und Hessen die Wahlen statt. Die beiden Bundesländer müssen dabei die **regionale Abgeordnete wählen**.

Medien sprechen von einer sogenannten „**kleinen Bundestagswahl**“. In der Tat findet Hessen denn die Wahl in Bayern und zur Halbzeit der Ampelregierung statt und ist für die großen Parteien eine Gelegenheit, eine Zwischenbilanz ziehen zu können. Zwischen Inflation und Immobilienkrise werden die Ergebnisse für die Koalition wahrscheinlich nicht sehr positiv ausfallen, zudem wird ein Anstieg der Wähler für die AfD (Alternative für Deutschland) befürchtet.

Trotz allem ist es wahrscheinlich, dass die traditionelle Partei CDU (und CSU in Bayern) in beiden Bundesstaaten gewählt wird.

Par Esope Gervais-Lambony

Liens pour approfondir :

- <https://www.tagesanzeiger.ch/bayern-hessen-soeder-afd-fragen-wahlen-deutschland-238304982902>
- <https://www.dw.com/de/landtagswahlen-in-bayern-und-hessen/t-19106143> (lien DW renvoyant à plusieurs articles sur ce thème)
- <https://www.tagesschau.de/inland/innenpolitik/bayern-wahlkampf-102.html> (contient une analyse vidéo).

Vocabulaire :

- **Die Wahlen** : les élections
- **Der Bundesstaat** : l'État fédéral
- **Die Gelegenheit** : l'opportunité
- **Die Abgeordneten** : les députés
- **Die Ampelkoalition** (SPD, FDP, Grünen) : la coalition tricolore